



Procédure de certification ProCert

PRINCIPALES DEFINITIONS

Certification de système	Procédure attestant la conformité du système de management qualité, environnement ou sécurité d'un organisme aux normes ou critères correspondants (p. ex. ISO 9001, 22000 ou 14001).
Audit	Examen méthodique et indépendant en vue de déterminer si les activités et résultats relatifs à la qualité - ou à l'environnement - satisfont aux dispositions préétablies, si ces dispositions sont mises en œuvre de façon efficace et aptes à atteindre les objectifs.
Auditeur	Personne qualifiée pour réaliser des audits.
Non-conformité majeure	incapacité à satisfaire une ou plusieurs exigences du système de management qui met en doute la capacité du système de management à atteindre les résultats attendus ou à maîtriser efficacement le processus auquel il a été destiné.
Non-conformité mineure	manquement qui n'a pas d'impact sur la capacité du système de management à atteindre les résultats attendus.
Organisme certificateur	Organisme neutre et indépendant, accrédité selon la norme ISO 17021, qui procède à la certification.

INTRODUCTION

La certification implique **transparence et rigueur**. Tous les certificats délivrés doivent avoir la même signification, en réponse aux mêmes exigences.

La **procédure de certification** appliquée par ProCert garantit la systématique et l'égalité de traitement voulues.

Cette procédure figure au verso. Elle reprend toutes les phases et règles prescrites au plan international par la norme ISO 17021.

Le point central est d'établir **l'absence de non conformités** majeures, condition pour l'octroi, le maintien ou le renouvellement de la certification.

Sur ce point, ProCert vous assure transparence et rigueur en se référant non pas aux impressions de l'auditeur, mais aux **définitions** (voir ci-dessus) officielles que l'on trouve dans l'ISO 17021. Sur la base de ces définitions, le client est en droit de discuter la décision de l'auditeur.

Par principe, dans l'intérêt du client et de la cohérence du système, l'audit de certification initiale se conduit en **deux phases**, sur le site:

Audit phase 1

La phase 1 de l'audit de certification porte essentiellement sur les points suivants :

- portée du système; processus nécessaires, avec séquence et interactions, et critères pour en évaluer la performance
- analyse et synthèse des exigences applicables (marchés & clients, légales, réglementaires, év. environnementales)

- mesures et systématique prévues pour assurer l'amélioration continue,
- structure et efficacité de la procédure d'audit interne, (détails, voir Fiche N° 6)
- documentation du système,
- degré de préparation et étapes prévues jusqu'à la phase 2.

Pour ISO 22000, la phase 1 porte en outre sur les points suivants :

- PRPs applicables,
- analyse des dangers,
- programmes de validation & vérification,
- revue de direction,
- communication.

Audit phase 2

L'examen de la documentation doit être achevé avant le début de l'audit phase 2.

L'accent est mis alors sur l'examen des points suivants :

- mise en œuvre,
- efficacité du système (démonstration) et cohérence entre enjeu, objectifs et résultats.

Audit de surveillance annuel

Le maintien de la certification est soumis à des audits de surveillance annuels.

Le premier audit de surveillance doit avoir lieu moins de 12 mois après la date d'octroi du certificat.

Audit de recertification

Afin de permettre le règlement d'éventuelles non-conformités majeures avant l'échéance - et donc le renouvellement - du certificat, l'audit de recertification doit être conduit 2 à 3 mois au moins avant la date d'échéance du certificat.

ProCert– Procédure de certification

QUI ?				QUOI ?	COMMENT ?
Client	Auditeur	Resp. d'audit	Dir. ProCert	E = exécute ; D = décide ; P = participe ; I = est informé ; S = signe	→ = sort ; ← = entre
E		I	I	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Mise à niveau</div>	SM = Système de Management ; Q = Qualité – E = Environnement ; SA = Sécurité Alimentaire
E		I	I	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Demande certification</div>	- écrite ou orale
P		E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Entretien préliminaire</div>	- SMQ + SMSA : facultatif; SME : obligatoire. Gratuit → Evaluation préliminaire (SME) → Désignation auditeur principal
I		E	S	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Offre</div>	→ Offre + proposition de contrat
P		E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Contrat</div>	→ Contrat
	P	E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Etude documentaire</div>	← Documentation + Check-list remplie
P		E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Préaudit</div>	- facultatif ← Plan, date, team → Rapport préaudit
E	P	I		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Adaptations éventuelles</div>	← Rapport préaudit → Compléments de documentation
P	P	E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Audit de certification 1 + 2</div>	← Plan (2 phases: SME obligatoire; SMQ + SMSA sauf exception), date, team - Ouverture, audit, réunion de clôture - Max. 6 mois entre phase 1 et phase 2 → Rapport d'audit
P		E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Post-audit des NC</div>	← Plan, date, team → Rapport
I		D	I	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Non conformité(s) ?</div>	→ Notification + délai post-audit (si oui), ou → Proposition de certification (si non)
I	P	P	E*	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Certification</div>	- Décision, remise certificat + logos - aucune NC majeure admise (selon définition) - SPEQs : aucune NC mineure admise sur les exigences du § 1
	P	E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Examen actions correctives</div>	- en cas de non-conformités mineures - sur documents produits par le client ou évtl. sur site
P		E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Surveillance annuelle</div>	- Chaque année (au moins) - 6 mois selon type de non-conformités ← Plan, date, team → Rapport, non-conformités évtl.
P		E		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Renouvellement</div>	- Chaque 3 ans

* Décision: commission de certification